Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises

La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 01/06/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 01/06/2023
Département : (94) Val-de-Marne
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/677461
N° d'annonce : 677461

Société Coopérative Groupements d'Achats des Centres Leclerc

SC GALEC

Société coopérative Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance A capital variable

Siège social : 26, quai Marcel Boyer 94200 Ivry sur Seine

RCS 642.007.991 CRETEIL

Avis de convocation

Les sociétaires de la société coopérative GALEC sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, le **19 juin 2023 à 11 h** au Cinéma MK2 Bibliothèque – 128-162, Avenue de France (75013 Paris), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport de gestion du groupe et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance ;

– Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

– Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;

– Affectation du résultat ;

– Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

– Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;

– Constatation de la variation du capital ;

– Agrément de nouveaux associés ;

– Ratification de la nomination de membres du Conseil de Surveillance ;

– Renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance ;

– Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ;

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

– Nomination d'un réviseur titulaire et suppléant ;

– Mise en harmonie des statuts suite à la révision coopérative ;

– Pouvoir en vue des formalités

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance et leurs annexes sont à la disposition des sociétaires au siège social. La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue, au siège social, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant l'assemblée générale.

Le Directoire

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : #a3FQjFpx
https://digitalisation.actulegales.fr/#a3FQjFpx

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)